

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, chers Étudiants,

Au conseil d'administration de l'UCBL du 8 juillet 2014 sera proposé au vote des administrateurs les statuts de la **Communauté d'Universités et d'Établissements** (ComUE) de Lyon Saint-Étienne. Ces statuts, si ils venaient à être majoritairement approuvés, entérineraient la volonté de l'UCBL de créer dans la région lyonnaise une nouvelle université à part entière ayant capacité, comme toute université, à porter des formations de la licence au doctorat, à délivrer des diplômes, à héberger des composantes, des services centraux et des unités de recherche ainsi qu'à embaucher des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS, titulaires et contractuels.

L'avenir nous dirait alors, comment une telle université pourrait coexister avec les universités actuelles mais, dans la mesure où les formations, les composantes, les services et les unités de recherche qui pourraient rejoindre au fil du temps cette nouvelle université quitteraient nécessairement l'université à laquelle ils sont aujourd'hui rattachés, il deviendrait inévitable que les périmètres des établissements comme l'UCBL soient condamnés à rétrécir. A brève échéance, la délivrance du doctorat devrait ainsi être dévolue à la ComUE dont dépendraient les écoles doctorales. L'ESPE pourrait être la première composante à quitter l'UCBL accompagnée peut être de certains services centraux dans une sorte d'espoir désespéré à réaliser des économies d'échelle. Car ne nous y trompons pas : créer une nouvelle structure sans supprimer les structures existantes aura nécessairement un coup financier qui, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, ne pourra que se traduire par une baisse des dotations aux structures préexistantes et donc à l'UCBL.

Si la ComUE en a le statut juridique, il ne s'agirait pas toutefois d'une université exactement comme celles que nous connaissons aujourd'hui car la forme de gouvernance proposée dans ces statuts est très éloignée de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Tout d'abord il s'agirait d'une « super » université dans la mesure où l'ensemble des autres universités et établissements liés à la ComUE dépendront entièrement, c'est à dire financièrement, de celle ci. A court terme, un seul contrat pluriannuel d'établissement sera conclu entre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés. A moyen terme, le ministère souhaitant un seul interlocuteur, il est très probable que l'ensemble des dotations ministérielles en moyens de fonctionnement et en personnels des établissements, dont l'UCBL, transitent par la ComUE qui serait ainsi en mesure de ponctionner pour satisfaire ses besoins. On peut imaginer également qu'une université dotée d'un conseil académique ait toute légitimité à avoir une stratégie propre en terme de formation et de recherche et que des crédits spécifiques soient dédiés aux priorités qu'elle aura élaboré. Au titre de cette forte dépendance financière, quelques représentants de l'UCBL siégeront dans les conseils de la ComUE (trois représentants de l'UCBL sur 43 membres au Conseil d'Administration de la ComUE).

Par ailleurs, si on peut malheureusement faire le constat que les universités d'aujourd'hui pèchent déjà par manque de collégialité et de transparence dans les prises de décision, il y a encore, autour de nous, dans les amphis, dans les services, dans les composantes et les laboratoires, des représentants du personnels et des usagés que nous avons tous élus, collègue par collègue, que nous connaissons de près ou de loin. Ces élus sont majoritaires dans les conseils (à l'UCBL : 73 % aujourd'hui prochainement réduit à 71 % sur décision du CA) et il est possible de s'adresser à eux pour obtenir un renseignement ou faire valoir notre point de vue. Dans la ComUE de la région Lyonnaise, rien de tel. Les conseillers et administrateurs élus seront fortement minoritaires (37 % du CA seulement) et ne seront plus élus par nous tous mais au suffrage indirect par un collège de grands électeurs dont nous ne connaissons aujourd'hui ni le nombre ni l'origine.

Le constat est alarmant. D'ailleurs, dans tous les conseils de l'UCBL, des élus se sont émus et alarmés du risque encouru. Ainsi, le Comité Technique¹ et le Conseil des Études et de la Vie Universitaire² ont voté des motions tandis qu'au Conseil Scientifique et au Conseil d'administration du 27 mai certains élus ont demandé plus de temps et de concertation pour réfléchir au meilleur projet possible. Le Conseil d'Administration du 27 mai s'est également alarmé, au travers d'un long texte, du manque de représentativité de l'UCBL dans les instances de cette ComUE alors que l'UCBL représente 1/3 de l'ensemble des étudiants des établissements regroupés. Aujourd'hui, force est de constater que toutes ces alarmes se sont avérées inopérantes. Le temps de la concertation demandé n'a pas été accordé par le ministère et l'exigence de représentativité demandée, passant de 1 sur 37 dans une version précédente des statuts à 3 sur 43 dans la version actuelle n'est toujours pas garantie...

Étymologiquement, *Université* vient de *Universitas* au sens de *communauté, corporation*, ou encore *assemblée*. De certains nous dire qu'il faudrait approuver ces statuts au nom d'un principe de réalité: parce que c'est inexorable ou, plus vénalement parce que ça va rapporter des sous (idex2) ! Sommes-nous aujourd'hui prêts, collectivement, à abandonner l'idée, certes inachevée, d'une collégialité au sein d'une assemblée universitaire composée des personnels et des étudiants avec de tels arguments ?

Pour toutes ces raisons, en tant qu'administrateur, je ne pourrai que me prononcer, mardi 8 juillet, contre ces statuts en espérant par la même, si je suis rejoint par une majorité d'administrateurs, bloquer ce projet afin de lancer un réel processus de concertation impliquant toute notre communauté pour déterminer enfin ensemble quel avenir nous souhaitons pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site Lyon Saint-Étienne.

Nicolas Grimault

Élu IDDE³ au Conseil d'Administration de l'UCBL.

¹ MOTION adoptée à l'unanimité par le CT de LYON 1 : Le comité technique de l'Université Claude Bernard Lyon 1, réuni le 6 juin 2014, déplore l'opacité dans laquelle le projet relatif au regroupement des établissements supérieurs de Lyon Saint-Etienne a été élaboré et constate que cette situation génère de fortes inquiétudes chez les personnels et les étudiants. Le comité technique constate qu'il est impossible de construire dans le calendrier imparti des projets associant véritablement la communauté universitaire sur la base d'objectifs pédagogiques et scientifiques élaborés collégialement et démocratiquement. Il exige un moratoire d'un an afin que l'ensemble de la communauté universitaire puisse explorer toutes les formes de regroupement envisageables et débattre d'un projet partagé garantissant les missions de l'université et ne détériorant pas une nouvelle fois les conditions de travail et d'études. Le comité technique demande donc à la direction et au CA de Lyon 1 de suspendre tout processus de validation de statuts d'une COMUE.

² Motion voté à l'unanimité au CEVU du 3 juin 2014 : Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon 1, réuni le 3 juin 2014, déplore l'opacité dans laquelle le projet relatif au regroupement des établissements supérieurs de Lyon Saint-Etienne a été élaboré- le projet de statuts a été transmis au ministère avant toute consultation des instances universitaires – et constate que cette situation génère de fortes inquiétudes chez les personnels et les étudiants. Le projet de statuts reçu après retour du ministère le 20 mai est inacceptable et ne peut être approuvé. Dans cette situation, le CEVU de l'Université Claude Bernard Lyon 1 constatant qu'il est impossible de construire dans le calendrier imparti des projets associant véritablement la communauté universitaire sur la base d'objectifs pédagogiques et scientifiques élaborés collégialement et démocratiquement, demande d'explorer les autres formes de regroupement possibles permettant de développer un véritable projet de site.

³ IDDE (<http://idde.lautre.net/>) est un groupe d'action et réflexion, rassemblant les acteurs de LYON 1 autour d'une affinité commune : *le renforcement de l'Université sur ses missions fondamentales de service public, qui sont la création et la transmission du savoir, dans le plus grand respect de tous les personnels. Notre diversité couvre tous les statuts et toutes les catégories de l'Université. Les activités sont menées en étroite collaboration avec tous les syndicats de personnels et d'étudiants, mais IDDE n'est ni un syndicat ni une association. L'une de nos activités est d'accompagner, par des réflexions largement collectives, les élus et gestionnaires de l'université dans leurs prises de décision. Nos réunions sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Nous organisons régulièrement des réunions publiques d'information et de débat.*